

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de **Velaux** sous l'Ancien Régime

Source : *Histoire des protestants de Provence* – E. Arnaud

Velaux – Aix – Marseille



Description :

Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris 1884, réédition Slatkine Reprints 1979
Notices particulières sur les Églises de Provence et leurs annexes au XVII^e siècle
Tome I, pp 412-417

VELAUX, Aix, Marseille

(Viguerie d'Aix)

Les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de 1600 désignèrent Velaux comme troisième lieu de bailliage et Joseph Bonfils, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal de Provence à Aix, rendit une ordonnance, le 23 février 1601, pour rendre exécutoire leur décision, nonobstant l'opposition de Bavoze d'Ollioules, seigneur de Velaux, qui demandait l'interdiction de l'exercice. Les réformés de Velaux possédaient déjà un temple à cette époque et jouirent paisiblement de leur culte pendant de longues années ; mais en 1661 les syndics généraux du clergé de Provence demandèrent aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de cette époque la démolition du temple et la suppression de l'exercice. Ces derniers s'accordèrent néanmoins à maintenir l'un et l'autre, par leur ordonnance du 29 mai 1661, renouvelée par celle de Pertuis, du 19 mars 1662, et confirmée par un arrêt du Conseil du roi, rendu le 4 mai 1663.

Velaux, ne formait qu'une seule et même église avec Aix et Marseille, mais l'exercice n'était pas autorisé dans ces deux dernières villes. Velaux comptait 182 habitants réformés en 1682.

Aix

Les habitants réformés du lieu ayant demandé aux commissaires exécuteurs de 1600 de leur faire octroyer des consuls un cimetière particulier pour enterrer leurs morts, ces derniers leur donnèrent le « *cazal de Villeneuve*, » et comme la distance de Velaux à Aix était considérable et qu'ils auraient bien désiré posséder un lieu d'exercice plus rapproché, ils firent insérer dans ce but un article dans un cahier de plaintes, présenté au roi par l'Assemblée politique de Saumur 1611, portant que le lieu d'exercice qui leur avait été assigné était fort incommode ; mais leurs doléances ne furent pas écoutées. L'Assemblée politique de Grenoble de 1615 se plaignit d'autre part au roi que des sépultures réformées avaient été violées à Aix et des enterrements empêchés.

Pendant que la capitale de la Provence commettait ces attentats contre les protestants, qui représentaient pourtant la lumière et le progrès, comme l'histoire des nations protestantes l'a démontré depuis, elle était plongée dans une superstition d'un autre âge et ajoutait foi à *'Histoire nouvelle, merveilleuse et espouvantable d'un jeune homme d'Aix en Provence, emporté par le diable et pendu à un amandier pour avoir impiement blasphémé le Saint Nom de Dieu et méprisé la Sainte Messe ; deux siens compagnons estant demeurez sans aucun mal ; arrivé le 12^e Janvier de la présente année 1614*. Il s'agit de trois jeunes gens qui s'étaient rendus dans une hôtellerie d'Aix pour faire un dîner et dont deux, en attendant que le repas fût prêt, avaient jugé convenable d'aller à la messe, pendant que le troisième, combattant vivement leur projet, se mit à « *vomir une infinité d'exécrables blasphèmes contre Dieu, contre la sainte messe et contre ses compagnons*, » ajoutant « *qu'il n'avait que faire de messe, qu'il aimait mieux faire un bon dîner et qu'il lui ferait plus de profit*. » À leur retour, les deux amis trouvèrent ivre leur compagnon, qui recommença ses invectives contre eux et contre la religion, les traita de bigots et d'hypocrites et finalement, à la suite d'une vive altercation, sauta par la fenêtre et alla se pendre à un amandier dans un accès de délire furieux. Les deux amis répandirent alors le bruit que le diable était entré dans la chambre et que, prenant leur malheureux compagnon par les cheveux, il l'avait élevé en l'air et emporté par la fenêtre. Quelques jours plus tard, on

trouva ce dernier pendu à un quart de lieue d'Aix et l'on prétendit que le diable l'avait tué de cette façon.

En 1682, Aix comptait cent habitants réformés.

Marseille

Le 20 septembre 1608, Jacques Gauthier, maître maçon gypcier, de Marseille, fit un testament dans lequel il manifesta le désir d'être enterré à Marseille et, dans ce but, fit don aux habitants réformés de la ville de son jardin situé au « quartier de l'Observance. » Un demi-siècle plus tard, le 4 avril 1658, les anciens du Consistoire, Claude Candolle et Isidore Chavoz, échangèrent ce cimetière contre un jardin des dames religieuses carmélites qui, ayant obtenu l'autorisation de fermer une rue située derrière leur couvent, barrèrent par ce fait le passage qui conduisait au cimetière protestant primitif.

Mentionnons, pour l'année 1669, la conversion au protestantisme d'un Marseillais, nommé Jean-Baptiste Blaïn, réfugié à Genève, qui renonça, le 12 mars, « à toutes les erreurs, tant générales que particulières, folies, idolâtries et superstitions, qui se pratiquent vainement dans l'Église romaine, et particulièrement à ce prétendu sacrifice de la messe au préjudice de l'honneur de Dieu et du salut des pauvres âmes qui, étant conduites par des aveugles, croupissent et meurent dans leur aveuglement. »

Marseille comptait, en 1682, 270 habitants réformés (61 familles), plus 37 forçats. L'Église de Velaux-Aix-Marseille fut persécutée plusieurs années avant la Révocation de l'édit de Nantes. L'archevêque d'Arles, au diocèse duquel ressortissait Velaux, raconte, dans une lettre du 14 septembre 1679, qu'ayant appris que les jours de sainte cène, les fidèles de ce lieu faisaient « venir des ministres étrangers pour y prêcher, » se pourvut par-devant Rouillé, intendant de Provence, pour qu'il le leur défendît, et que ce dernier lui donna l'assurance qu'il édicterait une ordonnance dans ce sens. Mais celle-ci ne fut rendue qu'en 1684, comme le montre le récit suivant : « Le 22 décembre 1681 déjà, » dit Mœrikofer, « les négociants suisses établis à Marseille se plaignaient à la Diète de ce qu'ils étaient en butte à l'inquisition et de ce que leurs malades et leurs mourants étaient inquiétés par les prêtres. Le fait que Marseille avait été déclaré port franc dès 1669 y avait attiré beaucoup de négociants anglais, hollandais et suisses ; ils avaient obtenu de célébrer leur culte selon le rite réformé, au village de Velaux, à cinq lieues de Marseille et trois lieues d'Aix. On voulait maintenant leur en retirer l'autorisation. Les ressortissants de ces trois États s'adressèrent à leurs gouvernements, demandant qu'il fût fait des démarches auprès du roi. Le 26 août 1684, Georges et Barthélémy Zollikofer, de Saint-Gall, envoyèrent à Zurich, au nom des négociants protestants à Marseille, une seconde lettre portant que défense avait été faite au pasteur de prêcher et que le diacre avait été jeté en prison ; que l'Angleterre laissait sans réponse la requête qui lui était parvenue et que la Hollande n'osait s'employer pour les réformés dans la crainte que la France n'exigeât pour ses propres ressortissants un culte catholique en Hollande. Ils écrivaient aussi qu'ils avaient contre eux tout le commerce du port, parce que les négociants étrangers y faisaient plus d'affaires que ceux du pays même. » Cette démarche n'aboutit sans doute à aucun résultat, mais les négociants étrangers demeurèrent à Marseille, comme on le verra dans la période suivante.

En 1682, il y avait aussi des protestants à **Mimet** (1 famille), à **Berre** (8 familles) et à **Saint-Savournin** (9 familles, faisant 36 habitants).

Pasteurs de Velaux :

- Maurice ¹ avant 1611 (?)
- Barthélémy Recend 1620-1625
- Jacques Recend 1635-1637
- Jean Bernard 1660
- Barthélémy Bernard 1664 (environ)-1684
- François Murat (second pasteur) 1684

Pasteur d'Aix :

- Claude Boissier 1557
- Jacques Ruffi 1559
- M^e Jehan Graignon 1559
- Guy de Moranges (dit de La Garde) 1561
- Jean Chabrand 1561

Pasteur de Marseille :

- Nicolas Folion (dit La Vallée) 1559
- de Mercurins 1561
- Trophime de l'Aube 1562
- Molinon 1567
- Pierre Franc 1572

¹ . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur. Même chose pour Claude BOISSIER, Jean GRAIGNON, Guy de MORANGES, Nicolas FOLION et Trophime de L'AUBE.